

Avis de publicité pour l'attribution d'une autorisation d'occupation du domaine public aéroportuaire de l'aérodrome de Libourne-les Artigues de Lussac LFDI

Objet : Le Syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire Libourne St Emilion (SMALSE) souhaite attribuer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour un bâtiment et les terrasses extérieures incluant une activité de restauration.

La Terrasse d'Eole, 3256 route de Lyon, 33570 Les Artigues de Lussac

Cadre juridique :

Le présent avis de publicité, conformément à l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, a pour objet l'organisation d'une sélection préalable des candidats à l'autorisation d'occupation du domaine public attribuée pour l'exercice d'une activité économique.

A l'issue de la procédure de sélection préalable, l'autorisation d'occupation du domaine public sera formalisée par la mise en place d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, non constitutive de droits réels.

Activités concernées :

En zone publique : une offre de restauration en salle d'une surface d'environ 180 m² (hors réserves) et de 2 terrasses de 20 m².

A l'issue de la sélection, le Titulaire exercera l'activité de restauration sur les locaux et emplacements suivants :

- totalité du bâtiment dit restaurant sur l'aérodrome (environ 180 m²),
- 2 terrasses de 20 m² chacune ainsi qu'une réserve d'environ 20 m².

Un état des lieux sera réalisé contradictoirement lors de la mise à disposition des locaux et après entente des deux parties sur l'aménagement de ceux-ci.

L'entretien du cadre, notamment des espaces verts, relève de la responsabilité du locataire.

Il pourrait être accordé au bénéficiaire la possibilité de réaliser les aménagements pour rendre les locaux adaptés à l'activité pour un montant maximum de 10 000 € HT sur présentation de devis validés par le SMALSE.

Redevances :

L'autorisation d'occupation domaniale sera délivrée en contrepartie du versement au syndicat d'une redevance domaniale calculée sur les surfaces mises à disposition. Une remise peut être effectuée en contrepartie de travaux effectués sur devis.

Durée de la Convention : de 10 à maximum 12 ans selon les investissements prévus par le candidat retenu.

Procédure :

La procédure de sélection se déroulera en deux phases :

- Phase de présélection des candidatures ;
- Phase de sélection des offres les plus détaillées et économiquement les plus avantageuses.

Phase de présélection des candidatures

Les candidats sont invités à transmettre les pièces suivantes :

- Acte de candidature en spécifiant le projet de restaurant ;
- Un extrait KBis de moins de 3 mois ;
- Les 3 derniers bilans de la société candidate ;
- Les dernières attestations fiscales et sociales ;
- La répartition du capital ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et d'exploitation en cours de validité ;
- Attestation sur l'honneur que la société candidate n'est pas en redressement judiciaire

Analyse des capacités économiques et professionnelles :

Les capacités techniques, professionnelles du candidat en rapport avec l'activité/lot considéré. Le candidat est invité à présenter ses références et son projet.

La justification d'une surface financière compatible notamment au regard des caractéristiques et de l'importance des travaux envisagés, des investissements et des charges financières à assumer pendant l'exploitation.

Les candidats devront fournir l'ensemble des pièces justificatives démontrant la réalité des valeurs déclarées. A défaut, leur candidature sera rejetée.

Au plus tard 15 jours avant l'échéance de remise des candidatures, le SMALSE pourra modifier les termes de l'appel à projet. Les candidats seront informés par la diffusion d'un avis rectificatif.

Lors de l'examen des candidatures, le SMALSE se réserve la possibilité de se faire communiquer des éléments complémentaires. Le SMALSE éliminera les candidatures ne comportant pas l'intégralité des pièces précitées ci-dessus ou bien adressées en tout ou partie postérieurement à la date limite de dépôt.

Le dossier de candidature seront transmises en français au format informatique avec des fichiers «.pdf » ou tout autre format compatible. Seules les candidatures remplissant les conditions précédentes recevront le dossier de consultation à l'issue de la phase de présélection.

Date et heure limites de dépôt des dossiers de candidature : 08/06/2026 à 12h00 locale.

Dépôt des candidatures :

Les candidatures devront être envoyées par mail :

Les candidats sélectionnés recevront un dossier de consultation comportant notamment le règlement de consultation, le cahier des charges et le projet de convention.

Les offres seront jugées selon les critères suivants :

- Engagements Financiers (notamment redevances et investissements),
- Politique commerciale et marketing (notamment mise en valeur des produits locaux et de la clientèle liée à la plateforme aéronautique),
- Qualités techniques (expérience, qualification) et cohérence du projet et du business plan,
- Engagement du candidat en matière de sécurité aérienne, de développement durable et de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Cette consultation ayant pour objectif la délivrance d'une Convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public, n'est pas soumise aux règles des Marchés Publics.

À tout moment, le SMALSE se réserve la possibilité de ne pas donner de suite à la consultation.

Adresse et renseignement :

Mail : contact@smalse.fr

Avis publié le 02/05/2026